

Initiative de soutien psychologique pour les jurés d'assises de Nouvelle-Aquitaine

Interview de Madame Marie-Noëlle BILLAUD

Présidente de cour d'assises – cour d'appel de Poitiers



Lors des procès criminels, les citoyennes et citoyens peuvent être juré.es d'assises et être confronté.es à des récits difficiles, des émotions complexes à gérer. Pour certains d'entre eux, les faits qu'ils doivent juger les renvoient à leur propre vécu et peuvent générer des troubles, notamment de nature psychologique. Afin de les accompagner et les aider à traverser cette épreuve, la cour d'appel de Poitiers, les magistrats des assises et le centre hospitalier Henri Laborit, ont décidé de lancer une initiative de soutien psychologique.

Pourquoi cette initiative ?

« Cette initiative est née du constat que l'expérience d'être juré n'est pas anodine et que la majorité d'entre eux disent que cette expérience les a « marqués », voire pour certains « traumatisés ».

Les jurés expriment déjà majoritairement une forte angoisse d'être tirés au sort. Lorsque c'est le cas, ils sont extraits de leur quotidien pour être confrontés pendant plusieurs jours à des actes de violence extrême, avec des récits et des images souvent difficiles à entendre ou voir.

Il arrive régulièrement qu'ils expriment une forte émotion pendant la session et disent ressentir des troubles du sommeil ou de l'alimentation. Certains demandent même à être remplacés en cours d'affaire ou avant d'en recommencer une autre car l'émotion est trop forte. Pour certains jurés, les faits évoqués peuvent entrer en résonance avec leur propre histoire, ou celle de leurs proches mais ils ne sont pas autorisés à montrer leurs émotions à l'audience.

A la fin de la session, on les remercie et on les laisse repartir chez eux, se replonger dans leur quotidien et faire comme si tout cela n'avait pas existé alors qu'ils en sont nécessairement impactés.

L'idée était donc de leur proposer une information sur les émotions voire les troubles qu'ils peuvent ressentir à l'occasion de ces fonctions mais aussi, si ces derniers persistent au-delà de quelques semaines après la session, une possibilité d'écoute et de verbalisation, voire d'orientation vers des soins spécialisés si nécessaires. »

Pouvez-vous nous parler des personnes et institutions qui ont participé à l'élaboration de cette initiative ?

« Je me suis alors rapprochée du Docteur Mélanie VOYER, médecin psychiatre et médecin légiste, qui dirige le Centre Régional de Psychotraumatologie Nord Nouvelle Aquitaine. Nous avons travaillé ensemble pour proposer un dispositif de soutien psychologique qui puisse s'appliquer à l'ensemble des jurés d'assises du ressort de la cour d'appel (soit les cours d'assises de Vendée, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de Charente Maritime). Le projet a été présenté aux chefs de cour qui l'ont immédiatement soutenu et se sont activement investis dans la formalisation de « flyers » explicatifs, première étape de présentation du dispositif. »

Outre la mise à disposition des flyers, d'autres éléments de mise en œuvre de ce dispositif sont-ils prévus ?

« Je précise que ces « flyers » ont été réalisés par le service de communication de l'hôpital Henri Laborit, en février 2020, après un travail d'élaboration de plusieurs semaines associant les chefs de cour ainsi que le Docteur VOYER et moi-même. Il a en outre été mis en place une ligne téléphonique dédiée rattachée au centre Régional de Psychotraumatologie et communiquée aux jurés qui souhaiteraient joindre un professionnel spécialisé dans ce type de prise en charge.

Si la demande des jurés d'assises s'avère concrète et réelle et après un premier bilan de cette expérience qui interviendra dans les mois à venir, il est envisagé de développer le dispositif avec l'officialisation et le financement de la ligne dédiée permettant un contact avec des personnels ayant des compétences en évaluation des troubles psychiques, placés sous la responsabilité d'un psychiatre et d'un cadre de santé. »